



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 06 février 2023 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le 02 février 2023

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, M. BOUSQUET Thierry, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. TEYSSEDOU Adrien

Procuration(s) : M FIAULT Nicolas donne pouvoir à M. TEYSSEDOU Adrien, M. GUEDES PIRES Bruno donne pouvoir à Mme GAJAC Paule

Absent(s) : M. VIERGE Guy.

Excusé(s) : Mme BLOT Claudie, M. GUEDES PIRES Bruno, M FIAULT Nicolas

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ Délibérations

- Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande
- Choix de l'organisme de crédit et modalités de l'emprunt commune
- Achat maison de la famille Papini
- Rachat meubles de cuisine logement Casagrande à M. Alexandre RIBOT
- Demande de subvention FACIL : Plan de financement du projet et autofinancement
- Vente de parcelle(s) de bois à M. Eric TESSIER
- Vente de parcelle(s) de bois à Mme. Marjorie BOURGEONNIER

2/ Informations

- Association Cantine : Assemblée générale et suite en régie

3/ Echanges :

- Hameau des Grandes Châtaigneraies
- Point sur le rocher d'escalade
- Episode neige/vent sur les arbres

4/ Questions diverses

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

1 – Délibérations :

- 2023_DE_01 : Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande

Monsieur le Maire présente au conseil l'Agence France Locale (AFL) qui a été contactée pour un éventuel emprunt pour l'achat de la maison « Papini ».

L'AFL est une banque publique de développement française qui a la particularité d'avoir été créée par et pour les collectivités locales qui en sont les uniques actionnaires, les uniques bénéficiaires et les uniques garantes.

Pour bénéficier d'un prêt, il est obligatoire de cette agence il est indispensable de souscrire une adhésion dont le montant établi sur la base des comptes 2021 est de 1 900 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune à l'Agence France Locale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 8 , Contre : 0 , Abstention : 0)

- 2023_DE_02 : Choix de l'organisme de crédit et modalités de l'emprunt commune

Monsieur le Maire présente le choix de l'organisme choisi et modalités de l'emprunt. Le groupe Agence France Locale a fait des propositions intéressantes sur des durées de 20 ans (annuité de 8 965 €), 30ans (annuité de 6 892 €) et 40 ans (annuité de 5 900 €). Monsieur le Maire propose de faire le choix d'une durée de remboursement plus longue pour, dans un premier temps, s'assurer un confort de gestion. Ce crédit est évidemment révisable. Madame Angélique Gosset indique que l'actuelle mairie sera transformée en logement et le loyer compensera le remboursement du crédit.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le choix de l'organisme de crédit AFL, l'emprunt d'un montant de 130 000 € sur une durée de 40 ans et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_03 : Achat maison de la famille Papini

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de saisir l'opportunité d'achat de la maison « Papini » dans le cadre du projet de réorganisation des bâtiments communaux. Le prix de vente est de 130 000 € plus les frais de notaires. Cette maison satisfait à de nombreux critères : accessibilité de la mairie, revitalisation de la place du village, bureau d'informations touristiques, poste, musée.... Monsieur le Maire indique que l'actuelle mairie pourra facilement redevenir un logement ce qui permettra de financer l'achat de la maison « Papini ». Monsieur Thierry Bousquet indique qu'une mairie doit être accessible aux personnes à mobilité réduite qui peuvent être habitants, employés ou même élus et que cette opportunité doit être saisie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'achat de la maison « Papini » au prix de 130 000 € plus les frais de notaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_04 : Rachat meubles de cuisine logement Casagrande à M. Alexandre RIBOT

Monsieur le maire rappelle que monsieur Ribot, ancien locataire d'un logement dans la maison « Casagrande » avait acheté des meubles de cuisine qui ont été installés et estime la somme à 350 €.

Après avoir délibéré, le conseil approuve le remboursement des meubles de cuisine et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_05 : Demande de subvention FACIL : Plan de financement du projet et autofinancement

Dans le cadre du projet de réorganisation des bâtiments communaux, Monsieur le Maire indique, dans un premier temps, avoir pu reconditionner et conserver la subvention DETR (65 000 €) ce qui facilite l'accès à d'autres possibilités de financement. Monsieur le Maire informe le Conseil d'une autre piste de financement via le FACIL (Fond d'Aide aux Communes et Intercommunalités). Le projet communal entre parfaitement dans le cadre des équipements finançables par cette aide qui peut atteindre 25% des dépenses entre 100 000 € et 600 000 €) avec un plafond de 150 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil approuve la demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_06 : Vente de parcelle(s) de bois à M. et Mme TESSIER

Monsieur le maire indique que, suite à la mise en vente de parcelles appartenant à la municipalité, Madame Françoise Bousquet et Monsieur Eric Tessier, son époux, souhaitent acquérir la parcelle E464 située aux Anjeaux. Le prix de vente sera tel que fixé lors du conseil du 03 octobre 2022 (3300€/ha). Après avoir délibéré, le conseil approuve la vente du terrain et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

Monsieur Thierry BOUSQUET n'a pas pris part au vote.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2023_DE_07 : Vente de parcelle(s) de bois à Mme BOURGEONNIER et M. ROSSIGNOL

Monsieur le maire indique que, suite à la mise en vente de parcelles appartenant à la municipalité, Madame Marjorie Bourgeonnier et monsieur Morgan Rossignol souhaitent acquérir les parcelles E474 (Tiralet) et F648, F649 (Pech de Milan). Le prix de vente sera tel que fixé lors du conseil du 03 octobre 2022 (3300€/ha). Après avoir délibéré, le conseil approuve la vente du terrain et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Informations :

Association Cantine : Assemblée générale et suite en régie.

Madame Angélique Gosset fait un résumé de l'assemblée générale de l'association « cantine » et indique que malgré les convocations envoyées à tous les parents d'élève, un seul s'est déplacé. La principale décision prise fut l'augmentation du prix du repas qui passera de 2 € à 2,5 € pour faire face à l'augmentation des denrées alimentaires. Cette hausse interviendra après les vacances de février. Madame Angélique Gosset informe le conseil que l'association avait dû faire de nombreuses relances pour retard de paiement auprès des parents d'élève. Ces retards se chiffraient à 2000 € (récupérés en grande partie) pour le seul premier trimestre. Madame Angélique Gosset indique que l'association ne dispose pas de l'autorité suffisante pour faire face à cette situation et faire la part des choses entre négligence et difficulté financière des parents. Madame Angélique Gosset propose que, face au contexte économique actuel, la gestion de la cantine soit reprise par les municipalités, étudier la mise en place de l'aide d'état « cantine à 1 € », envisager le paiement de la cantine par prélèvement. Monsieur le Maire complète en reconnaissant que les bénévoles ont le rôle ingrat du recouvrement des sommes impayées et que face au désintéressement des parents d'élève pour l'association, les mairies du RPI (Gavaudun et Blanquefort/Briolance) envisagent de reprendre la gestion des cantines avec toujours comme objectif le maintien de la qualité des repas servis aux enfants. Dans cette nouvelle organisation, Madame Angélique Gosset précise qu'elle participera, avec Madame Pauline Gajac, à la gestion de la cantine.

3 – Echanges :

Point sur le rocher d'escalade :

Monsieur le Maire indique que, dans ce dossier, le premier obstacle est que la falaise est privée. De nombreux sites sportifs d'escalade appartiennent aux communes ce qui en rend la gestion plus sûre et plus aisée. Monsieur le Maire rappelle que le rocher d'escalade attire de nombreux touristes, la falaise de Gavaudun étant la plus importante du département. Monsieur Thierry Bousquet précise que la falaise est un atout touristique pour Gavaudun et que l'association LCS intervient sur cette falaise amenant de nombreux groupes toute l'année, participant ainsi à faire connaître Gavaudun. Dans la crainte d'une fermeture définitive du site, l'association est actuellement en recherche d'un nouveau site pour poursuivre ses activités.

Episode neige/vent :

Un épisode neigeux accompagné de vent a touché la région provoquant des chutes d'arbres occasionnant quelques dégâts. Monsieur Thierry Bousquet a recensé plusieurs arbres tombés sur le chemin des moulins, chemin de Lasplanes à Saint Avit, la Léproserie, la Bernoune et Janard Haut.

Concernant la Bernoune, la clôture d'un particulier et un poteau téléphonique ont été endommagés. Les services d'Orange ont été informés des dégâts et devraient intervenir rapidement.

Employés municipaux :

Monsieur le Maire informe de l'absence de 2 employés pour cause de maladie (Madame Marie-Thérèse MOUTINHO et Monsieur Christian AZZOPARDI). Le bureau de poste sera donc fermé pendant 1 mois et Monsieur Fabrice VALETTE a assuré le remplacement de Madame MOUTINHO qui devrait être de retour après les vacances

Visite Architecte des Bâtiments de France :

Monsieur le Maire indique avoir reçu ce jour Monsieur Morisset, nouvel Architecte des Bâtiments de France, qui souhaitait faire plus ample connaissance avec Gavaudun et ses monuments. Cette visite a été l'occasion d'insister sur l'urgence des travaux sur la toiture de l'église de Laurenque. Monsieur Morisset a réaffirmé son intérêt pour les projets de Gavaudun et la méthode de construction du projet.

Piste du Marou :

Madame Angélique Gosset indique que des dépôts sauvages ont été constatés. Monsieur Sylvain Bissières signale avoir trouvé le cadenas ouvert côté Gavaudun. Monsieur le Maire va contacter la communauté des communes pour installer une caméra de surveillance. Monsieur Thierry Bousquet se rendra sur les lieux pour constater le type des dépôts.

Vols de carburant :

Monsieur Thierry Bousquet indique que la gendarmerie a signalé une forte augmentation des vols de carburant et qu'il faudrait faire une information aux habitants.

Communications aux habitants :

Madame Angélique Gosset indique s'être informée du tarif de distribution par la poste des informations municipales. Le tarif annoncé est de 45 € TTC pour distribuer sur toute la commune. Le conseil est favorable à la distribution par la poste.

M. le Maire lève la séance à 21 h 55.